

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **IP Ltd PT21 Family 9: Copper Flake (Yacht)**,*

*de la société **International Paint (Nederland) B.V.***

*enregistrée sous le numéro **BC-YW036068-98***

*Vu le rapport d'évaluation du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits,*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 26 janvier 2024,*

*Considérant que l'efficacité de la famille de produits IP Ltd PT21 Family 9: Copper Flake (Yacht) n'a pas été démontrée à la dose revendiquée pour l'ensemble des usages;*

*Considérant l'absence d'emballage approprié pour la famille de produits IP Ltd PT21 Family 9: Copper Flake (Yacht) ;*

*Considérant que la famille de produits IP Ltd PT21 Family 9: Copper Flake (Yacht) présente des risques pour la santé humaine lors de l'utilisation par des utilisateurs non-professionnels ;*

*Par conséquent, la famille de produits ne répond pas aux critères de l'article 19, paragraphe 1, section b, point i et point iii ainsi qu'au critère de l'article 19, paragraphe 1, section d du règlement (UE) N°528/2012 ;*

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits désignée ci-dessus **est refusée** en France.

<b>Informations générales de la famille de produits</b>	
<b>Nom commercial proposé</b>	IP Ltd PT21 Family 9: Copper Flake (Yacht)
<b>Demandeur</b>	International Paint (Nederland) B.V.
<b>Formulation</b>	AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution
<b>Organismes nuisibles cibles</b>	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
<b>Catégorie d'utilisateur</b>	Professionnels et Non professionnels



A Maisons-Alfort, le 05/02/2024

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de  
l'environnement et du travail (ANSES)